



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/70

**OBJET : SUBVENTION ANNUELLE – ASSOCIATION ADÈLE
- MISSION LOCALE ET RESTOS DU CŒUR**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 36

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 4 Avril 2017

Date d'affichage de la convocation au siège : 4 Avril 2017

Le 11 Avril 2017 l'année deux mille dix-sept à 18h30 à la Technopole – Salle Millésime

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	E	M.BARRERE
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	A	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	E	Mme LABASTHE
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	E	M.DIAS (absent)
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François	P	
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	E	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	E	M.TAMARELLE
DURAND Félicie	P		BENCTEUX Laure	P	
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard	P	
BETES Françoise	P		PELISSIER Bernadette	E	M.BENESSE
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/70

**OBJET : SUBVENTION ANNUELLE – ASSOCIATION ADELE
- MISSION LOCALE ET RESTOS DU CŒUR**

Vu les statuts et notamment l'article 3-9° sur l'action sociale ,

Vu l'article L2311-7 du CGCT, précisant que le montant d'une subvention doit faire l'objet d'une délibération distincte du vote du budget,

Vu la délibération n° 2015/128 autorisant Monsieur le Président à signer une convention triennale de partenariat avec l'association ADELE et à lui verser une subvention,

Vu la délibération n° 2016/138 autorisant Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec la Mission locale des graves et à lui verser une subvention,

Vu la délibération n° 2015/76 autorisant Monsieur le Président à signer une convention pluriannuelle de partenariat avec les restos du coeur et à lui verser une subvention,

Vu la délibération n°2017/47 portant sur le Budget Principal de la CCM,

EXPOSÉ :

1. La Communauté de Communes de Montesquieu est engagée depuis juin 2003 dans un partenariat avec A.D.E.L.E dans le cadre du PLIE des Graves, afin d'accompagner vers l'emploi durable une partie des habitants de la Communauté de Communes de Montesquieu,

La Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité maintenir et renouveler son partenariat avec A.D.E.L.E sur la base d'un avenant à la convention soit sur la durée de la nouvelle convention 2015-2017 de subvention globale entre AG3PLIE et l'État conformément aux modalités décrites dans la convention triennale.

Le montant de la subvention 2017 est fixé à 70 916€ TTC et sera versé annuellement conformément à la convention signée.

2. La Communauté de Communes de Montesquieu est engagée depuis 2003 dans un partenariat avec la mission locale des Graves, afin d'accompagner vers l'emploi durable une partie des habitants de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Les actions de la Mission Locale des Graves contribuent, concomitamment au travail réalisé au quotidien par les Conseillers, à une insertion sociale et professionnelle durable des jeunes du territoire.

Afin que ces actions puissent être pérennisées et développées avec la Communauté de Communes de Montesquieu au travers de son service « Espace Emploi Montesquieu », une convention triennale a été signée.

Le montant de la subvention 2017 est fixé à 59 282 € TTC et sera versé annuellement conformément à la convention signée.

3. La Communauté de Communes de Montesquieu est engagée depuis le 1^{er} juin 2015 dans un partenariat avec les Restos du Cœur, qui ont pour mission d'apporter une assistance bénévole aux personnes en difficulté, que ce soit dans le domaine alimentaire, par l'accès à des repas gratuits, ou dans le domaine de l'insertion sociale et économique, par tout moyen approprié.

Les Restos du coeur luttent contre la pauvreté et l'exclusion en offrant une aide individualisée aux personnes accueillies. L'aide alimentaire est utilisée comme porte d'entrée vers toute une série de dispositifs (ateliers et jardins d'insertion, lits hébergement d'urgence, camions et points repas chauds, Restos Bébés du Cœur, départs en vacances, ateliers d'accompagnement scolaire et de



Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20170411-2017_70-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/70

**OBJET : SUBVENTION ANNUELLE – ASSOCIATION ADÈLE
- MISSION LOCALE ET RESTOS DU CŒUR**

lutte contre l'illettrisme, initiation à l'informatique, conseils budgétaires, accès à la justice et aux droits, soutien à la recherche d'emploi (SRE) et microcrédit personnel...) contribuant à une insertion durable dans la société.

Afin que ces actions puissent être maintenues et pérennisées, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité soutenir financièrement cette association dans la location d'un local adapté aux activités développées pour une population intercommunale. Il a été proposé de conventionner avec les Restaurants du Cœur de la Gironde sur une période de trois ans et demi, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 décembre 2018.

Le montant de la subvention 2017 est fixé à 6 800 € TTC et sera versé annuellement conformément à la convention signée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à verser les subventions annuelles 2017 conformément aux conventions de partenariat soit :
- **70 916€ TTC pour l'association ADELE pour l'année 2017**
- **59 282 € TTC pour la mission locale des Graves pour l'année 2017**
- **6 800 € TTC pour l'association Les Restos du Coeur pour l'année 2017.**
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget afférent ;

Fait à Martillac, le 11 Avril 2017

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement